

Zonage RLPi

Centres villes, noyaux villageois

ZP1a

ZP1b

Zones résidentielles et tissus urbains mixtes

ZP2a

ZP2b

ZP2c

Voies urbaines et péri-urbaines particulières

ZP3

Zones économiques

ZP4a

ZP4b

ZP4c



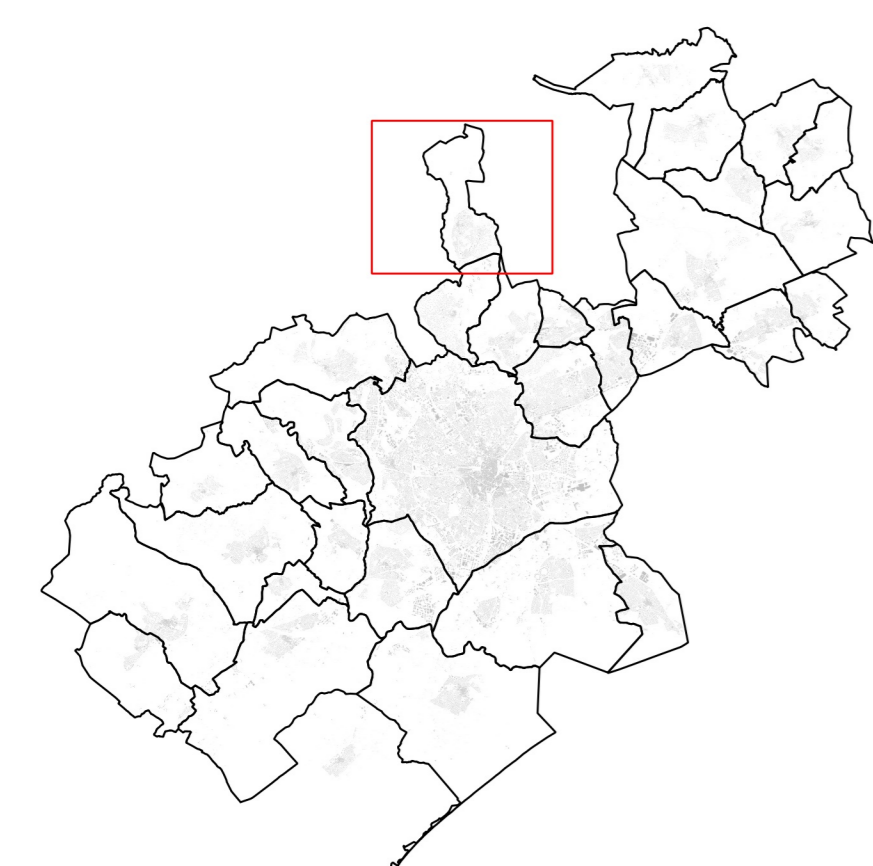
Éléments d'informations

— Périètres d'agglomérations ajustés à la réalité bâtie du territoire

— Voies concernées par les dispositions de l'art.R584-31 du Code de l'Environnement

▨ Périètres d'interdiction de publicité mentionnés aux articles L581-4 et L581-8-8° du Code de l'environnement (connu à la date d'approbation du RLPi)

▩ Périètres d'interdiction de publicité mentionnés aux 1°, 2° et 4° de l'article L581-8 du Code de l'environnement (connu à la date d'approbation du RLPi) et concernés par les dispositions dérogatoires de l'article P0.2 du règlement RLPi



0 0,5 1 km

